



université PARIS-SACLAY

## **XVE COLLOQUE DE L'AICLF - DIAGNOSTIQUER ET RÉPONDRE AUX DÉSORDRES DU MONDE : ENTRE TRANSPARENCE DÉMOCRATIQUE ET SECRETS DES ÉTATS**

**Les participants, issus de la criminologie, des sciences humaines et sociales, fondamentales et appliquées, aborderont les points suivants : doit-on s'accommoder des principes du secret qu'opposent parfois les États à la volonté de décrypter leurs modalités de gouvernance et se contenter alors des miettes restant seulement accessibles aux chercheurs et aux analystes ? Ou, doit-on interroger plus frontalement la porosité des frontières actuelles entre l'interdit et le permis consenties à leur curiosité ?**

du dimanche 22 au mardi 24 mai 2016  
Université de Versailles St-Quentin-en-  
Yvelines  
45 avenue des Etats-Unis  
78035 Versailles cedex

Les polices, les institutions judiciaires et carcérales du monde restent gouvernées par leur vocation commune à prévenir et/ou dissuader les désordres et illégalités mettant à mal la 'normalité' de la vie économique et sociale des sociétés contemporaines. Mais dans un monde toujours plus interdépendant et interconnecté, le monopole de la force publique dévolue aux États-nations paraît se diluer à mesure que sa mise en œuvre se complexifie selon les échelles macro, meso et micro où on l'observe. Le champ pénal ne constitue plus, à lui seul, l'ultima ratio de la régulation des désordres du monde : des menaces liées aux catastrophes naturelles jusqu'aux actes collectifs et individuels malveillants, en passant par des foyers croissants de nouvelles vulnérabilités et fragilités sociales, les réponses attendues aux demandes de protection et de sécurité le débordent de toutes parts.

Le défi vise alors à repenser de fond en comble la gouvernance des risques susceptibles de générer des désordres au-delà du strict périmètre des institutions pénales contenant les crimes et délits. Mais aussi à rechercher le juste équilibre de la défense des libertés des citoyens par rapport aux attaques dont elles font l'objet au nom des impératifs de sécurité. Voilà les raisons pour lesquelles on assiste à la naissance d'un nouveau langage ou référentiel autour des notions de « sûreté-sécurité » pour évoquer le vaste champ de la régulation des désordres et de la mise en sécurité. Il s'incarne dans un système de réponses coproduites par les pouvoirs publics et autres acteurs enrôlés pour défendre et affermir les sociétés. Au sujet de ce nouveau dispositif de savoir-pouvoir, d'anciennes et de nouvelles disciplines en scrutent les mutations, apportent de nouvelles explications, cherchent de nouvelles solutions.

Ce **15e Congrès de l'AICLF** adresse à ses participants issus de la criminologie, mais aussi d'autres sciences humaines et sociales, fondamentales et appliquées, les questions suivantes : doit-on s'accommoder des principes du secret qu'opposent parfois les États à la volonté de décrypter leurs modalités de gouvernance et se contenter alors des miettes restant seulement accessibles aux chercheurs et aux analystes ? Ou bien, doit-on interroger plus frontalement la porosité des frontières actuelles entre l'interdit et le permis consenties à leur curiosité ?

Autrement dit, jusqu'où peut-on normativement interroger la transparence et l'opacité des mécanismes de la régulation préventive et répressive des désordres dans le champ général des activités de sécurité-sûreté ? Et empiriquement, comment et jusqu'où peut-on les investiguer ? C'est en connaissance de cause de cette tension fondamentale sans doute insoluble, que se situeront les diverses communications des séances plénières et au sein des ateliers du congrès. Que la réflexion ou l'expérience soit introduite à une

échelle macro, meso ou micro, chacun-e est invité à apporter du savoir sur son domaine transgressif et de régulation de prédilection et/ou sur son expérience de chercheur-se partagé-e entre nécessités du secret et logiques de dévoilement.

C'est à ces questions capitales que le colloque 2016 s'efforcera de répondre durant deux jours, avec l'aide des meilleures intelligences francophones. La France est heureuse d'accueillir la **15e rencontre de l'AICLF** dans une ville chargée d'histoire et une université prestigieuse, et le **CESDIP** particulièrement honoré d'avoir eu à l'organiser.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- » Le programme complet
- » Le site internet de l'association internationale des criminologues de langue française (AICLF)
- » Le Centre de recherches sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP)